AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NO PU-2694
(secteur de Saint-Canut)

Avis aux personnes intéressées par un projet de règlement de zonage

QUE le conseil municipal, lors d'une séance tenue le 23 février 2026 a adopté le projet de règlement numéro PU-2694 Modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à créer les zones P 5-100 et P 5-101 et leurs dispositions spécifiques à même une partie de la zone C 5-6, dans le secteur de Saint-Canut.

QUE le principal objet du projet de règlement numéro PU-2694 est bien décrit dans le titre.

QUE la zone C 5-6 se situe dans le secteur de Saint-Canut et est illustrée aux plans ci-après :

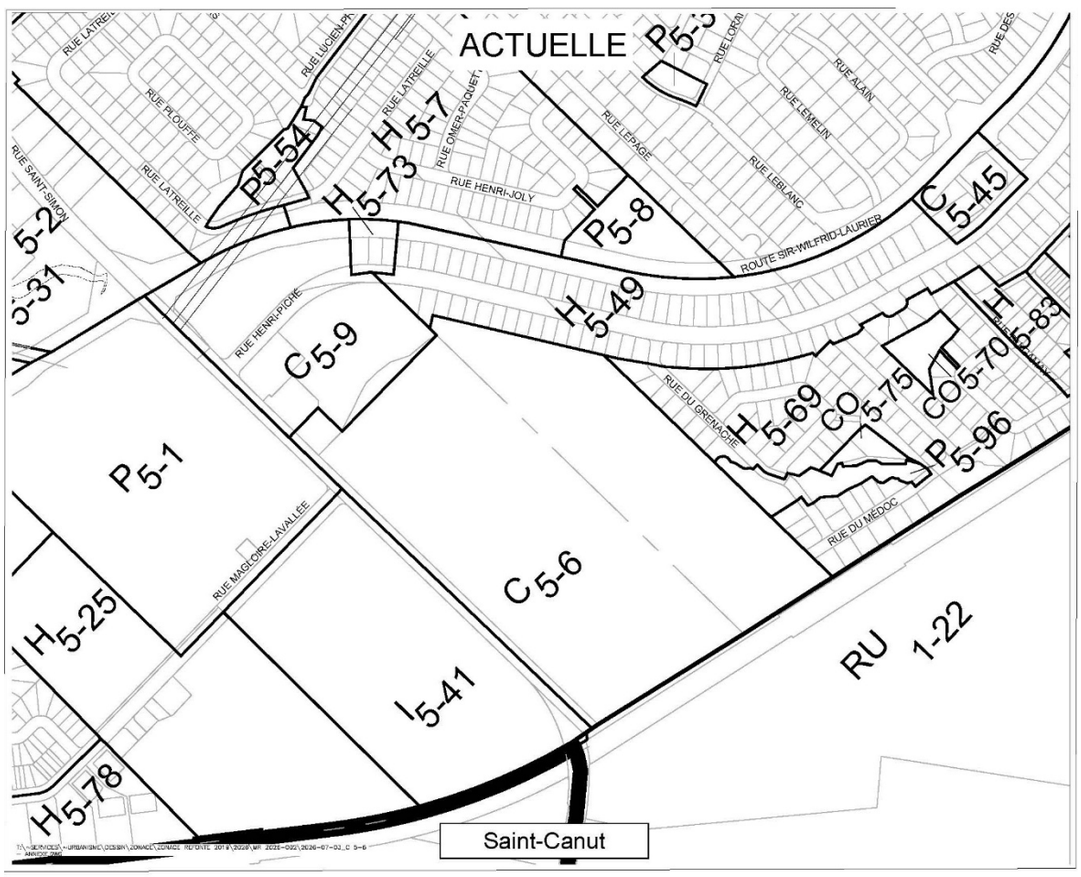

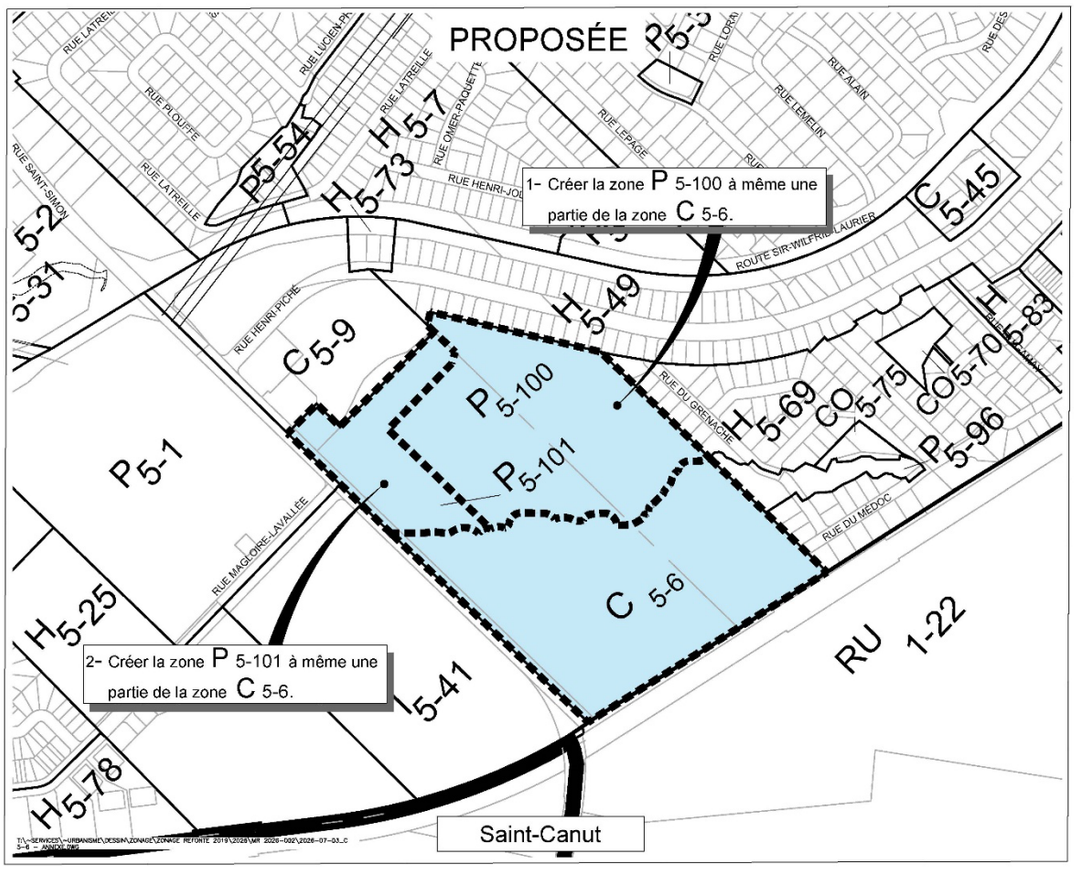

QUE la description et l'illustration de la zone, ainsi que le projet de règlement peuvent être consultés au bureau du greffe, à l'hôtel de ville de Mirabel, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe.

QU'une assemblée de consultation sera tenue le **16 mars 2026, à 16 h 30**, à l'hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, par l'intermédiaire d'un membre du conseil tel que désigné par la mairesse, soit l'élu municipal désigné comme étant la présidente du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le deuxième membre du conseil municipal nommé pour siéger sur ce comité. Au cours de cette assemblée de consultation, celui par l'intermédiaire duquel cette assemblée est tenue expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet contient une ou des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Donné à Mirabel, ce 26 février 2026

La greffière,

Isabelle Bourcier, avocate